

Compte-rendu de séance du Conseil municipal de BRIE-ET-ANGONNES du 23/10/2018

Le vingt-trois octobre deux-mille dix-huit, à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de BRIE-ET-ANGONNES, dûment convoqué le 17 octobre 2018, s'est réuni en assemblée ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard CHARVET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Présents : M. Bernard CHARVET, Maire
Mme Nicole BOULEBSOL, M. Nicolas GROJEANNE, Mme Sylviane BIZET, M. Xavier VIGOUROUX, Mme Rachel LIAUD, adjoints au Maire
Mme Agnès AUBENAS, Mme Madeleine BONZI, M. Serge BOZZARELLI, Mme Édith CARRÉ, Mme Sylvie DI VINCENZO, M. Bernard GALLE, M. Dominique JAIL, M. Fabrice LAURENT, M. Claude SOULLIER, conseillers municipaux

Excusés : Mme Martine REBOUL, M. René SESTIER

Absents : M. Jean-François EXCOUSSEAU

Ont donné procuration : M. René SESTIER à M. Dominique JAIL, Mme Martine REBOUL à Mme Nicole BOULEBSOL

Présence également de : Mme Sylvie YVERT, agents de la commune.

Madame Sylviane BIZET a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour : Lecture des procurations. Désignation d'un(e) secrétaire de séance. Validation du compte rendu du Conseil municipal du 16 juillet 2018. Point sur l'utilisation des délégations consenties au Maire.
ADMINISTRATION : Commission des ressources humaines : désignation d'un nouveau membre pris au sein des élus de l'opposition. Evolution du règlement de mise à disposition des salles communales et tarification. Convention de prêt de matériel entre les communes de Brié-et-Angonnes et d'Herbeys. **SCOLAIRE** : Garderie périscolaire : modification de l'horaire d'accueil. **AFFAIRES SOCIALES** : Mise en œuvre opérationnelle de la politique d'attribution métropolitaine et approbation de la convention intercommunale d'attribution. Convention d'application 2018 du service d'accueil et d'information métropolitain de la demande de logement social. **ASSOCIATIONS** : Clause d'attribution d'une aide aux jeunes sportifs. **FINANCES** : Convention de participation aux frais de fonctionnement du RASED-Commune de Claix. Convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école d'Herbeys, année scolaire 2017-2018. Gratuité d'un mois de loyer pour un locataire en contrepartie de la réfection de la peinture de l'appartement. Amortissement de l'attribution de compensation 2017. Attribution de l'indemnité de conseil du percepteur. Prise en charge d'une partie de la facture « sports et paysages » en investissement. Décision modificative n°2. Sortie d'inventaire consécutivement à la vente d'un véhicule. Remboursement de frais engagés par un élu. **INFORMATIONS**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Brigitte JOURDAN, conseillère municipale. Il a été proposé à Monsieur Jacky GOIRON, personne suivante sur la liste, de rejoindre le Conseil municipal. En attente de sa réponse, le Conseil municipal est composé de 18 membres.

Monsieur le Maire donne lecture des deux pouvoirs donnés par Monsieur René SESTIER et Mme Martine REBOUL.

La délibération relative à l'indemnité du percepteur est reportée à une date ultérieure par manque de communication de la base pour le calcul de cette indemnité.

Validation du compte-rendu de la séance du 16/07/2018

Monsieur le Maire met au vote le compte-rendu de la précédente réunion publique qui est approuvé.

Vote : favorable à l'unanimité

Point sur l'utilisation des délégations consenties au Maire

Conformément à la délibération du 07/04/2014 par laquelle le Conseil municipal a confié à Monsieur le Maire un certain nombre de ses compétences, Monsieur Bernard CHARVET rend compte des décisions prises qui se résument comme suit :

- 1- Signature d'un marché de fournitures et services le 09/07/2018 dont l'objet est la reconduction du marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide avec le prestataire « Vercors Restauration ». La durée du marché est d'un an.
- 2- Signature d'un marché de services le 29/08/2018 dont l'objet est la prestation de nettoyage des locaux communaux 2018-2020 avec le prestataire « Europe Service Propreté ». La durée du marché est de deux ans.

ADMINISTRATION

Commission des finances : désignation d'un nouveau membre pris au sein des élus de l'opposition

Suite à la démission de Madame Brigitte JOURDAN de sa fonction de conseillère municipale, il est proposé de désigner un nouveau membre pour la commission des ressources humaines pris au sein des élus de l'opposition.

Madame Agnès AUBENAS présente sa candidature à la commission des ressources humaines.

Après avis favorable à l'unanimité du Conseil municipal, Monsieur le Maire en prend acte.

Evolution du règlement de mise à disposition des salles communales et tarification

Madame Nicole BOULEBSOL Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme et de la vie associative propose que, pour répondre aux nombreuses demandes de prêt de salles, les clauses du guide de procédure et du règlement général d'utilisation des locaux et équipements communaux soient complétées afin d'élargir les possibilités de location.

Il est ainsi proposé de mettre à la disposition des demandeurs autre que les associations ou les personnes privées dès lors qu'elles ont un lien avec la commune, les salles Chartreuse, du Mail haut et de Montavie.

Ces salles serviraient alors pour l'organisation de réunions, avec les tarifs appliqués suivants :

- Tarif de location : 100 euros nets pour une location à la journée ou 50 euros pour deux heures
- Dépôt de garantie : 100 euros nets

Il ressort des débats que :

- la salle Oisans de la Maison des Associations peut également faire partie des salles à mettre à disposition
- il faudra inscrire pour chaque salle le nombre de personnes possible
- Le montant des charges relatives la mise à disposition des salles est à préciser dans la demande de subvention faite par les associations.

Après discussion, il est proposé au Conseil municipal de modifier le règlement général d'utilisation des locaux et d'accepter que les conventions à venir entre la commune et les utilisateurs soient réalisées sur le même modèle que celui de la salle Chartreuse.

Vote : favorable à l'unanimité

Convention de prêt de matériel entre les communes de Brié-et-Angonnes et d'Herbeys

Afin de permettre aux deux communes de se prêter mutuellement leur matériel pour les besoins des services techniques, il est proposé la signature d'une convention bilatérale.

Il s'agit d'une mise à disposition à titre gratuit.

Mairie de Brié-et-Angonnes
Monsieur le Maire met au vote ladite convention.

Vote : favorable à l'unanimité

SCOLAIRE

Garderie périscolaire : modification de l'horaire d'accueil

Monsieur Xavier VIGOUROUX, Adjoint au Maire en charge des Affaires scolaires et de la communication, propose que, suite à la demande de nombreux parents de voir la garderie du matin ouvrir plus tôt, le Conseil municipal prenne en compte l'ouverture d'un nouveau créneau de 7h30 à 8h.

Ce temps d'accueil est mis à l'essai jusqu'aux vacances de Noël et sera reconduit si suffisamment d'enfants utilisent ce nouveau service.

Vote : favorable à l'unanimité

AFFAIRES SOCIALES

Mise en œuvre opérationnelle de la politique d'attribution métropolitaine et approbation de la convention intercommunale d'attribution (CIA)

Madame Sylviane BIZET, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales et de la petite enfance, explique que la CIA, document socle de la politique d'attribution de Grenoble-Alpes-Métropole, a été adoptée par délibération en Conseil métropolitain le 6 juillet dernier. Elle intègre les enjeux du Plan quinquennal du logement et de la lutte contre le sans-abrisme. La Convention Intercommunale d'Attribution définit les conditions de réussite nécessaires à une politique territoriale équilibrée en matière de logement et d'hébergement. Elle vise à garantir l'égal accès de tous à l'ensemble du parc social du territoire métropolitain. Les acteurs du logement social sont donc appelés collectivement à développer de nouveaux partenariats efficaces au profit d'une politique juste et solidaire à l'attention de tous les demandeurs de logements sociaux et notamment des plus précaires.

A l'échelle de chaque commune, il est proposé que la CIA soit mise en application via une convention d'objectifs et de moyens, signée par chaque acteur du logement social présent sur le territoire communal. Cette convention rappellera les engagements des partenaires en termes d'objectifs d'attribution, les modalités de coopération et les conditions de gestion des contingents métropolitain par les communes.

Le Conseil municipal est appelé à approuver la Convention territoriale d'objectifs et de moyens et autoriser le Maire à signer la convention territoriale d'objectifs et de moyens, ainsi que ses futurs avenants relatifs à l'actualisation bi-annuelle des objectifs d'attribution chiffrés.

Vote : favorable à la majorité des voix, 2 voix contre, 1 abstention

Convention d'application 2018 du service d'accueil et d'information métropolitain de la demande de logement social

Madame Sylviane BIZET, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales et de la petite enfance rappelle que depuis 2017, la commune s'est inscrite dans un niveau d'accueil 2 pour les demandeurs de logement social. A ce titre, la commune assure un accueil « conseil et enregistrement » qui consiste à réaliser un premier diagnostic de la situation du demandeur, à enregistrer toute pièce relative à la demande et à mettre en œuvre les règles d'organisation locale pour la constitution du dossier unique.

Afin d'arrêter le positionnement de la commune en guichet 2 et de lui permettre de renouveler son adhésion dans les mêmes conditions, il est établi une convention d'application entre la METROPOLE et chaque commune.

Monsieur le Maire met au vote cette délibération afin d'approuver la Convention d'application 2018 du service d'accueil et d'information de la demande de logement social et d'autoriser le Maire à signer la convention d'application 2018 du service d'accueil et d'information de la demande de logement social

Vote : favorable à la majorité des voix, 2 voix contre, 1 abstention

ASSOCIATIONS

Clause d'attribution d'une aide aux jeunes sportifs

Madame Nicole BOULEBSOL, Adjointe au Maire en charge de l'urbanisme et de la vie associative propose qu'une aide financière personnalisée soit accordée aux sportifs de haut niveau (national ou international).

Cette aide de la collectivité d'un montant forfaitaire de 100 euros serait attribuée selon les critères suivants :

- Habiter la commune ou être adhérent à un club sportif de la commune
- Etre âgé de moins de 25 ans
- Participer à une épreuve nationale ou internationale dans un sport INDIVIDUEL
- Présentation par le demandeur d'un projet chiffré approuvé par le club faisant apparaître le reste à charge pour le demandeur
- La participation forfaitaire est limitée à une fois par an

Vote : favorable à la majorité des voix, 4 abstentions

FINANCES

Convention de participation aux frais de fonctionnement du RASED-Commune de Claix

Monsieur Nicolas GROJEANNE, Adjoint au Maire en charge des finances, explique que la commune de Claix accueille dans ses locaux scolaires le Réseau d'Aides Spécialisés aux Enfants en Difficulté.

Selon le code de l'éducation nationale, l'Etat prend à sa charge les dépenses de rémunération des personnels enseignants mais les dépenses de fonctionnement doivent être réparties par libre accord entre les communes concernées. Dans ce cadre, la ville de Claix sollicite une participation financière des communes de son secteur au frais de fonctionnement du RASED intégrant les dépenses constatées au compte administratif pour l'année scolaire 2017-2018, soit 38,20 euros.

La participation est calculée au prorata du nombre d'élèves scolarisés selon les effectifs communiqués par l'Inspection Académique de Grenoble.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter la convention entre la commune de Claix et celle Brié et Angonnes.

Vote : favorable à l'unanimité

Convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école d'Herbeys, année scolaire 2017-2018

La commune d'Herbeys sollicite une participation financière pour les élèves de la Commune scolarisés à l'école d'Herbeys sur l'année scolaire 2017-2018 et propose de renouveler la convention entre les deux collectivités.

Le montant de la contribution étant fixé à 700,00 € par enfant, la participation de la commune de Brié et Angonnes s'élève à ce montant-là, un seul enfant de Brié ayant été scolarisé à Herbeys l'année dernière.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette délibération et procède au vote.

Vote : favorable à l'unanimité

Gratuité d'un mois de loyer pour un locataire en contrepartie de la réfection de la peinture de l'appartement

L'appartement locatif des Asphodèles A 21 nécessitait que les peintures du logement soient rafraichies. Le nouveau locataire a fait les travaux de peinture et il est donc proposé au Conseil municipal qu'en contrepartie celui-ci bénéficie de la gratuité d'un mois de loyer, soit 483 euros.

Vote : favorable à l'unanimité

Amortissement de l'attribution de compensation 2017

Monsieur Nicolas GROJEANNE, Adjoint au Maire en charge des finances explique que dans le cadre de la CLECT, l'attribution de compensation versée annuellement à Grenoble-Alpes-Métropole s'élève à 5829 euros par an. Il propose de fixer la cadence d'amortissement de cette attribution de compensation à UN AN, et que cette même durée de cadence soit appliquée au versement de l'attribution compensatrice qui reviendra chaque année.

La délibération est soumise au vote.

Vote : favorable à l'unanimité

Prise en charge d'une partie de la facture « sports et paysages » en investissement

Lors de l'installation du monument aux morts près de la mairie, un socle en béton a été réalisé. Afin que ces travaux figurent à l'inventaire, il est proposé que la partie de la facture relative à la réalisation du socle soit portée à la section investissement et d'imputer le montant de 2 480 euros sur le compte 2138-autres constructions.

Vote : favorable à l'unanimité

Décision modificative n°2

Monsieur Nicolas GROJEANNE, Adjoint au Maire en charge des finances rappelle que le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

La décision modificative proposée concerne essentiellement des ouvertures de crédits budgétaires liées aux dépenses et recettes nouvelles et de crédits supplémentaires à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur Nicolas GROJEANNE énumère une à une toutes les opérations concernées par la décision modificative n°2.

Monsieur le Maire met au vote les nouvelles opérations budgétaires envisagées.

Vote : favorable à l'unanimité

Sortie d'inventaire consécutivement à la vente d'un véhicule

Monsieur Nicolas GROJEANNE, Adjoint au Maire en charge des finances rappelle que le patrimoine comptabilisé à l'actif du budget de la commune comporte, pour une valeur globale du matériel s'élevant à 126 070,50 euros ttc :

- 1 tracteur Reform Muli porte outil multi T9
- 1 benne
- 1 saleuse 2m3 Acometis
- 1 lame de déneigement bi-raclage Villeton pour camion
- 1 paire de chaînes Reforme camion

Ces équipements étant vétustes et trop coûteux en réparation, il est proposé de les vendre.

La société Dauphiné Poids Lourds, dont le siège social est Saint-Egrève (38130), propose la reprise des équipements au prix de 15 000€ nets, dans le cadre de l'achat de nouveau matériels.

La valeur comptable globale du nouveau matériel s'élève à 108 960,00 € ttc.

Monsieur le Maire précise que l'offre commerciale tient compte du montant de la location de mise à disposition gratuite du camion Bonetti, entre le 01/07/2018 au 30/11/2018, estimée à 18 000 € ttc. Il est précisé que ce montant ne sera pas réclamé à la collectivité.

Sur la base de cette proposition, le Conseil municipal se prononce.

Vote : favorable à l'unanimité

Remboursement de frais engagés par un élu

Le renouvellement du contrat d'hébergement informatique que la commune a avec le prestataire OVH a dû être réalisé en urgence. Celui-ci a donc été pris en charge par un élu qui a payé en ligne la facture, d'un montant de 94, 64 euros.

Le conseil municipal est appelé à en approuver le remboursement.

Vote : favorable à l'unanimité

INFORMATION :

Projet de lettre intercommunale à Monsieur le Président du Conseil départemental

Monsieur Dominique JAIL, Conseiller municipal rapporte qu'il existe un projet de création d'ENS (espace naturel sensible) sur la parcelle forestière de Vaulnaveys Indivis, propriété des communes de Brié et Angonnes, Herbeys, Vaulnaveys le bas et Vaulnaveys le Haut.

Cette parcelle se situe sur la commune de Chamrousse.

Le code de l'urbanisme prévoyant qu'une expropriation pourrait avoir lieu sur des terres reconnues comme ENS, les communes entendent refuser cette qualification.

L'avantage de cette parcelle est entre-autre de recevoir les bénéfices de la coupe de bois qui s'élèvent pour Brié et Angonnes à environ 5000 euros par an.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer ce courrier qui sera joint au présent compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15 minutes.

Le Maire,

Bernard CHARVET

